



Dossier de presse

**Forte de 30 ans d'actions, de progrès et de résultats,
UNICEM entreprises engagées
demande la reconnaissance par les pouvoirs publics
de son Label RSE sectoriel**

**Conférence de presse
Jeudi 21 avril 2022**

*A l'occasion de ses 30 ans, **UNICEM entreprises engagées (UEE)** – l'association qui porte les démarches de progrès de la profession - revient sur 3 décennies d'actions entreprises en matière de développement durable par les industriels des carrières et matériaux de construction, les progrès enregistrés, les résultats obtenus et considère les perspectives pour les prochaines années. Elle profite de cet anniversaire pour réitérer l'appel de la profession auprès des pouvoirs publics d'une reconnaissance de son Label sectoriel RSE.*

« L'avenir nous invite à poursuivre nos efforts et à renforcer nos ambitions ».
Louis Natter, président UNICEM entreprises engagées



Sommaire

UNICEM entreprises engagées

Introduction

1. 1992-2022 : 30 ans de progrès en matière de développement durable – Zoom sur les temps forts

- **1992** : Création de la charte professionnelle des producteurs de granulats
- **2004** : La charte environnement des industries de carrières
- **2017** : Création d'UNICEM entreprises engagées
- **2021** : Label RSE et CAP Environnement, les nouvelles signatures des engagements de la profession

2. Les facteurs de réussite

- Outils, formations, accompagnement
- Concertation et dialogue avec les parties prenantes

3. Et demain ? Perspectives et objectifs pour les années à venir

- Accélérer la reconnaissance du label RSE
- Fédérer et élargir le cercle des entreprises engagées
- Lever les freins qui bloquent l'engagement des PME-TPE dans la démarche RSE



INTRODUCTION

Les industries de carrières et matériaux de construction extraient et produisent les matériaux minéraux nécessaires aux secteurs de la construction et des travaux publics. L'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction), qui représente la profession, rassemble près de 1400 entreprises, TPE, ETI patrimoniales, groupes d'envergure internationale, qui font fonctionner plus de 7000 sites répartis sur l'ensemble du territoire.

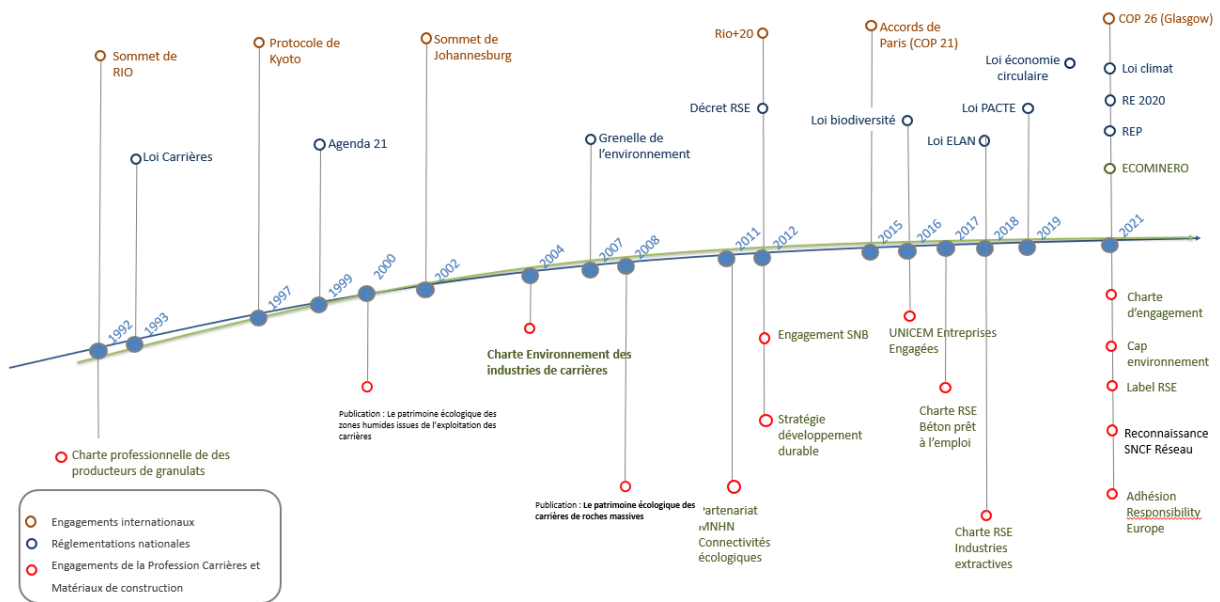
Par ce maillage territorial, ces entreprises participent pleinement au maintien de l'activité économique, industrielle et de l'emploi au cœur des régions. Il permet aussi d'établir une proximité géographique entre les sites d'extraction, de production et les zones de mise en œuvre (chantiers), diminuant, de fait, les distances et donc l'empreinte carbone liée au transport des matériaux.

Conscients de leur responsabilité sociétale et environnementale et soucieux de contribuer positivement aux enjeux de développement durable, la filière et ses acteurs, font de ces sujets une priorité et déploient, depuis trois décennies déjà, de nombreuses actions.

La célébration, symbolique, de ces 30 ans d'engagement en matière de développement durable, est l'occasion de revenir sur les temps forts qui ont jalonné ces années : les actions mises en place, les progrès enregistrés et les résultats obtenus. C'est aussi l'occasion pour la profession de lancer un appel, auprès des instances publiques, tant nationales qu'européennes à la reconnaissance des labels sectoriels RSE, et au soutien des PME qui s'engagent dans la RSE.



1. 1992-2022 : 30 ans de progrès en matière de développement durable



Un engagement continu de la profession en faveur du développement durable

1992 : Création de la charte professionnelle des producteurs de granulats

Dès 1992, les producteurs de granulats, soucieux de mieux cerner l'impact environnemental lié à leur activité d'exploitation de carrières, se mobilisent et créent la **charte professionnelle des producteurs de granulats**.

Grace à l'adhésion de nombreux sites et en partenariat avec des centres de recherche reconnus*, plus d'une centaine d'études** scientifiques sont menées sur un peu plus de 10 ans.

Ces études ont permis d'aboutir à des recommandations et à la rédaction d'un socle commun de bonnes pratiques portant, entre autres, sur la préservation de la ressource en eau, l'amélioration de l'insertion paysagère, le respect de la biodiversité, la réduction des émissions de poussière, la maîtrise de l'énergie, l'organisation de concertations avec les parties prenantes.

* Les partenaires de ces études : BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières), Cemagref (Centre d'Étude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts (CEMAGREF), CNRS (Centre National de Recherche Scientifique), Muséum national d'histoire naturelle, Laboratoire des ponts et chaussées, INERIS (institut national de l'environnement industriel et des risques) et plusieurs universités.

** Ces études sont aujourd'hui regroupées dans un catalogue mis à la disposition via le lien : <https://www.unpg.fr/wp-content/uploads/catalogue-des-etudes.pdf>



2004 : La Charte environnement des industries de carrières

Dans le prolongement des recommandations et bonnes pratiques formulées par la charte professionnelle des producteurs de granulats et afin d'encourager **la progression** des acteurs du secteur des industries de carrières sur le plan environnemental, un référentiel est créé : **la Charte environnement des industries de carrières** dont l'objectif est d'évaluer, d'une part et valoriser, ensuite, les progrès effectués par les industriels en matière de développement durable. Plus de 900 sites se sont engagés dans cette démarche. Ils ont pu à ce titre bénéficier d'un accompagnement qui leur aura permis de progresser dans la maîtrise de l'impact environnemental et développer, grâce à des recommandations et formations spécifiques, leurs compétences et celles de leurs collaborateurs.

2017 : Création d'UNICEM entreprises engagées

Après plusieurs décennies d'actions engagées et déployées sur le terrain, c'est de la volonté de rassembler les différents acteurs des industries de carrières et matériaux de construction qu'est née **UNICEM entreprises engagées**.

Afin de faciliter et favoriser l'intégration de la RSE dans la stratégie et les pratiques des acteurs de la filière, UNICEM entreprises engagées lance la **Charte RSE** à destination de ses adhérents, un référentiel solide, évalué par des organismes tiers indépendants. Déployée dans un premier temps au sein des entreprises productrices de béton prêt à l'emploi, la Charte RSE est étendue à l'activité extractive en 2018.

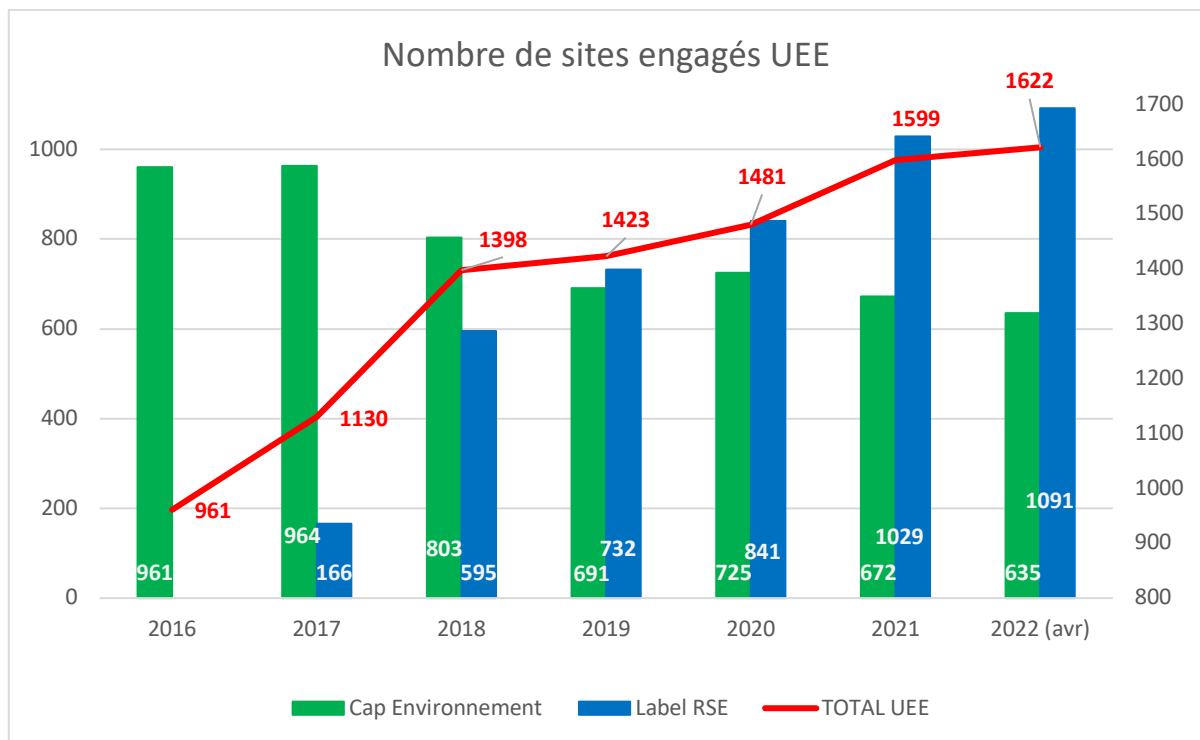
UNICEM entreprises engagées partenaire de la Plateforme RSE

En 2018, l'UNICEM est retenue par les instances publiques pour participer à une expérimentation nationale pilotée par la Plateforme RSE (organisme gouvernemental directement rattaché au premier ministre) sur les labels sectoriels RSE. Le référentiel RSE porté par UNICEM entreprises engagées a su répondre aux préconisations de la plateforme et contribue à la reconnaissance de la filière comme un acteur engagé en faveur de la RSE.



2021 : Label RSE et CAP Environnement, les nouvelles signatures des engagements de la profession

Nombre de sites engagés dans l'une des démarches portées par l'association UEE (avril 2022)



L'association UNICEM entreprises engagées se dote d'une charte d'engagement et formalise ainsi la vision et les valeurs communes à l'ensemble de ses adhérents, ainsi que les objectifs qu'ils poursuivent. En parallèle, le nom des démarches évolue.

La Charte environnement des industries de carrières devient **Cap environnement** et la charte RSE prend le nom de **Label RSE**.



CAP Environnement signe les engagements de la profession



Cap environnement, la démarche de progrès des industries de carrières, repose sur un référentiel environnemental appliqué site par site par les adhérents de l'association, avec l'intervention d'un auditeur conseil externe.

Ce cadre rigoureux mis en place afin d'allier au mieux développement économique et respect de l'écosystème tout en favorisant une écoute mutuelle et constructive avec les acteurs locaux a permis des progrès considérables au sein de la profession : meilleure maîtrise et réduction des impacts, valorisation de la biodiversité, réaménagements et amélioration de sites, développement de l'économie circulaire, renforcement de la concertation...

Evalués par des organismes tiers, plus de 600 sites de carrières sont, à ce jour, engagés dans la démarche Cap environnement.

Nombre de sites engagés dans la démarche Cap environnement (avril 2022)



Le Label RSE : une reconnaissance pour la profession

L'engagement des entreprises dans la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) correspond à une attente renforcée par la crise sanitaire. Appelant les entreprises, quelle que soit leur taille, à plus de résilience, la RSE devient un réel gage de performance qui doit être promu par des démarches sectorielles et volontaires.

Les entreprises qui s'engagent dans cette démarche réalisent d'abord une auto-évaluation de leurs pratiques et de leurs performances suivant les 35 items du référentiel. Elles font ensuite l'objet d'une évaluation plus poussée effectuée sur site par un organisme tiers indépendant (OTI), sur l'ensemble des grandes thématiques du label :

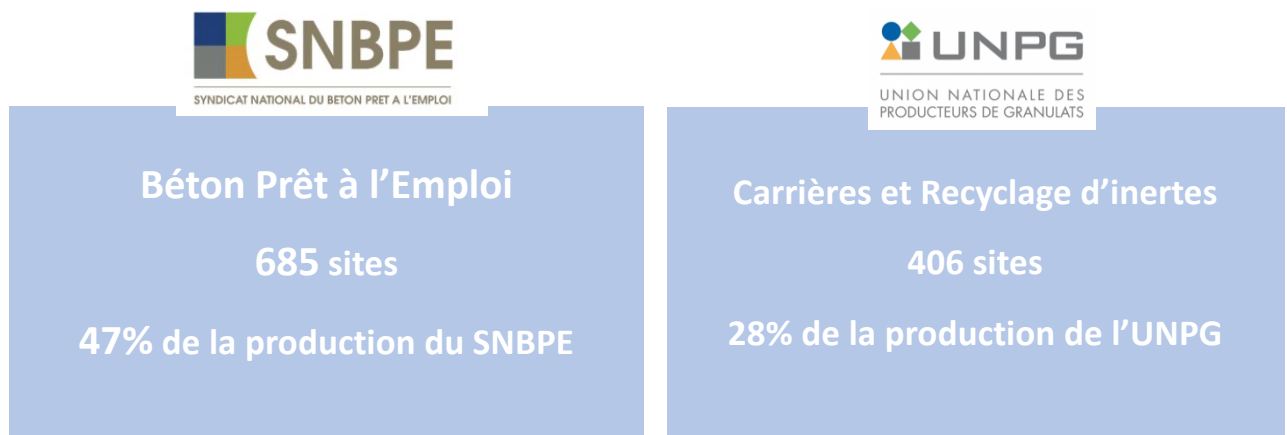
- Gouvernance
- Capital humain
- Environnement
- Clients consommateurs fournisseurs
- Ancrage local



Un comité d'évaluation associant des parties prenantes externes valide le niveau attribué par l'OTI.

A ce jour plus de 1000 sites sont engagés dans la démarche du label RSE de l'UNICEM.

Nombre de sites engagés dans le label RSE (avril 2022)



2. Les facteurs de réussite

Outils, formations et accompagnement

Afin d'encourager et aider les entreprises à s'investir toujours plus dans ses démarches, UNICEM entreprises engagées a développé une forte culture de l'accompagnement par la mise en place de nombreuses méthodes et outils :

- Publication de guides pédagogiques accessibles via un espace internet réservé aux adhérents,
- Organisation de sessions régionales de formation ciblées,
- Programmation régulière de webinaires,
- Déploiement en régions d'opérations pilotes d'accompagnement à la RSE.

Concertation et dialogue avec les parties prenantes

Le dialogue avec les parties prenantes (collectivités territoriales, associations...) est au cœur des démarches portées par UNICEM entreprises engagées. Des partenariats ont été développés dans ce sens avec notamment l'association Humanité et Biodiversité. Un comité des parties prenantes est réuni au moins une



fois par an. De nombreuses initiatives locales et territoriales sont également mises en œuvre (journées portes ouvertes et découverte, sensibilisation auprès des écoles, chantiers nature solidaires).



Témoignage Sandrine Béliet, Humanité et Biodiversité

En tant que membre du comité des parties prenantes et du comité d'évaluation du label RSE de l'UNICEM, que pensez-vous de ce label ?

Je pense que c'est un outil très intéressant et important d'amélioration continue tant sur les aspects environnementaux que sociaux. C'est un label exigeant, sérieux et robuste.

Qu'apporte-t-il aux entreprises ?

Je pense que cela apporte de la crédibilité à l'entreprise tant vis-à-vis de ses salariés, que de ses clients mais aussi vis-à-vis des acteurs du territoire où elle est implantée. Par cet engagement, elle peut participer à créer de la valeur éthique.

Quel est votre rôle en tant que partie prenante ?

J'ai été, au nom d'« Humanité et Biodiversité » associée à toutes les étapes d'élaboration de ce label, dès sa création et nos propositions pour faire évoluer le référentiel d'évaluation ont été prises en compte et intégrées. Je participe, avec exigence, au processus d'évaluation des entreprises candidates au label RSE de l'UNICEM et veille au sérieux et à la réalité des démarches engagées par ces entreprises.

3. Et demain ? Perspectives et objectifs pour les années à venir



Louis Natter, président UNICEM entreprises engagées.

En 30 ans, nous avons démontré notre capacité à répondre efficacement aux enjeux environnementaux et sociétaux liés à nos activités. Nous l'avons fait progressivement et collectivement, en accueillant au sein de l'association des entreprises toujours unies par cette volonté d'améliorer constamment leurs pratiques.

L'avenir nous invite à poursuivre nos efforts et à renforcer nos ambitions. Si les attentes de nos parties prenantes, notamment celles de nos clients, nous confortent dans cet élan, la complexité des obligations



réglementaires et normatives auxquelles nous devons tous répondre demain ne nous facilitera pas la tâche. Les évolutions en matière d'information extra-financière et de transparence illustrent bien ce point.

Nous porterons donc une attention toute particulière à l'accompagnement des entreprises de toutes tailles, en particulier des PME, en les aidant à anticiper ces changements. Immanquablement, nous ajusterons nos référentiels et nos programmes de formations ; nous veillerons aussi à établir, dès que possible, un maximum d'équivalence entre nos démarches et les systèmes d'évaluation RSE, publics ou privés, toujours plus nombreux et exigeants.

Et surtout, nous nous mobiliserons pour que ce label, qui valide toutes les conditions requises, obtienne la reconnaissance qu'il mérite. En particulier, après avoir participé aux expérimentations conduites par la Plateforme RSE, nous sommes impatients de voir ce label sectoriel reconnu - enfin ! - par les pouvoirs publics.

Fédérer et élargir le cercle des entreprises engagées

UNICEM entreprises engagées (UEE) entend, dans les années à venir, fédérer davantage de PME et d'entreprises familiales dans ses actions et élargir la typologie des activités concernées.

Dans cet objectif, elle développe différents outils et met en place des opérations d'accompagnement. Elle a ainsi publié, en 2020, un guide méthodologique à destination des PME afin de faciliter leur engagement dans la RSE et va, prochainement, éditer un recueil des bonnes pratiques RSE et proposer, sous forme de quiz, une approche pédagogique de sensibilisation à la RSE.

S'investissant aussi sur le terrain, UNICEM entreprises engagées a lancé en 2021 une opération d'accompagnement dans six régions. Depuis le début de l'année 2022, une cinquantaine de nouveaux sites issus de PME et d'entreprises familiales ont ainsi rejoint la démarche. Ces dernières représentent à ce jour près de 70 % des entreprises adhérentes au label RSE.

L'association entend également élargir la typologie des activités qu'elle représente. Aujourd'hui, peuvent s'engager dans le label RSE les industries extractives, les plateformes de recyclage de déchets inertes et unités de production de béton prêt à l'emploi. Les récentes évolutions apportées au référentiel le rendent désormais applicable à l'activité « roches ornementales » et les premiers granitiers vont rejoindre, prochainement, la démarche.

UNICEM entreprises engagées reste prête à accompagner toute autre activité de la filière minérale afin de faciliter son engagement dans le label RSE.

Quelques témoignages

Stephan HELMBACHER, PDG des Sablières et ballastières Helmbacher

Pourquoi vous êtes-vous engagés dans le label RSE ?

Après plus de 10 ans d'engagement dans la Charte Environnement, nous avons souhaité nous remettre en question et nous réinventer à travers le label RSE qui présentait une vision plus large de nos responsabilités.

Quels sont les résultats / bénéfices de cette labellisation ?



En interne, les premiers résultats sont la belle capacité à mobiliser une équipe. Plus globalement, la démarche nous permet de gagner en crédibilité et en respectabilité auprès de nos parties prenantes.

Pierre-Yves BEAULIEU, Directeur, Carrières et Béton B. BRONZO

Pourquoi vous êtes-vous engagés dans le label RSE ?

« Etant engagé dans la démarche de la Charte Environnement depuis le début en 1992, l'engagement dans le label RSE est pour nous un prolongement. Tous les items de la démarche font déjà parti de notre quotidien. »

Quels sont les résultats / bénéfices de cette labellisation ?

« Je reste convaincu qu'à moyen terme cela fera la différence en termes d'embauche, de pérennité des emplois et de regard de nos parties prenantes, collectivités locales, riverains, fournisseurs. Nos relations seront plus sereines et plus durables tout en montrant que notre profession est sincèrement Responsable. »

Encourager l'engagement des PME-TPE dans la démarche RSE

Très souvent le manque de temps et de moyens se révèlent un frein pour les PME-TPE dans le déploiement de la RSE. Partant de ce constat et de leurs observations, UNICEM entreprises engagées souhaite que les pouvoirs publics apportent un soutien au développement de la RSE dans les PME en :

- **Finançant en partie l'accompagnement d'un expert** pour réaliser un état des lieux, construire un plan d'action puis le mettre en œuvre,
- **Facilitant l'accès aux dispositifs** d'aides publiques octroyées par certaines régions (comme celle des Pays de la Loire¹) aux entreprises qui s'engagent dans un label RSE,
- **Encourageant la création d'un prêt RSE** aux conditions avantageuses (taux d'intérêt inférieurs ou sans garantie) à l'image du prêt vert financé par BPI France et l'ADEME pour les TPE-PME

Accélérer la reconnaissance du label RSE

UNICEM entreprises engagées plaide pour une reconnaissance par les pouvoirs publics des labels sectoriels répondant aux préconisations formulées dans les rapports publiés suite à la loi PACTE et demande la mise en place d'une charte publique qui servira de cadre à la reconnaissance de ces labels.

En complément, UNICEM entreprises engagées souhaite **que les entreprises labellisées RSE soient dispensées de répondre aux questionnaires des donneurs d'ordre sur les aspects RSE**. SNCF Réseau s'est montrée pionnière en la matière : les prestataires de matériaux bénéficiant du Label RSE UNICEM peuvent se prévaloir de ce référentiel sans avoir à passer par un autre mode d'évaluation.

Le label RSE de l'UNICEM reconnu par SNCF Réseau.

« L'évaluation réalisée dans le cadre du label RSE UNICEM entreprises engagées par un organisme tiers indépendant permet de répondre à l'obligation de diagnostic des performances RSE demandée par SNCF

¹ Sous réserve d'éligibilité, la Région peut cofinancer cet accompagnement, par le biais d'une subvention de 50% maximum du montant hors taxes (H.T.) des coûts de l'étude, et ceci dans une limite de 15 000 €. Plus d'informations : <https://entreprisespaysdelaloire.fr/aide/44884-pays-de-la-loire-conseil>



Réseau à ses fournisseurs. Ainsi, nos prestataires de matériaux bénéficiant du Label RSE UNICEM peuvent se prévaloir de ce référentiel sans avoir à passer par un autre mode d'évaluation » indique Bérangère GALLAND, Chef du Département RSE & Communication DGFA - DIRECTION DES ACHATS SNCF RESEAU

UNICEM entreprises engagées demande, depuis plusieurs années, que la commande publique soit un véritable levier pour encourager la RSE. Pour répondre à cet enjeu, l'UNICEM propose que l'Etat et les collectivités territoriales soient encouragés à recourir aux entreprises labellisées RSE.

En parallèle, **le débat doit être réengagé sur les règles européennes des marchés publics**, afin d'autoriser les donneurs d'ordre à valoriser les prestataires labellisés RSE.

Enfin, pour aller plus loin, **UNICEM entreprises engagées** propose, aussi, que les entreprises labellisées RSE puissent bénéficier :

- **D'une bonification des aides publiques** relatives à l'innovation, la transition écologique, la décarbonation ;
- **De garanties publiques permettant de limiter les cautions à fournir vis à vis des banques et assurances ;**
- **D'un allègement du montant des garanties financières au titre de la remise en état** (carrières, installations de traitement des déchets) ;
- **De taux privilégiés auprès des banques et des assurances.**